

Image not found or type unknown



Colonne commune bouchee

Par **Degats**, le **27/09/2023** à **15:59**

Bonjour j ai du faire appel à un plombier extérieur en urgence car je ne pouvais plus me servir ni de mon évier ni de ma machine a laver le plombier a faire appel un camion pompe pour déboucher ma canalisation propre mais en fait c est du a la colonne générale ma question est qui doit payer le camion pompe ? Moi et le propriétaire ?

Par **Visiteur**, le **27/09/2023** à **17:19**

Bonjour,

C'est celui qui signe le devis qui doit payer selon l'article 1199 du code civil.

C'est donc vous qui devez payer cette intervention.

Il aurait fallu contacter immédiatement le propriétaire et lui demander de choisir lui même l'entreprise.